

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
B3J 1T3
Bid Fax: (902) 496-5016

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet POWDER COATING SYSTEM	
Solicitation No. - N° de l'invitation W355B-151458/A	Date 2014-07-09
Client Reference No. - N° de référence du client W355B-15-1458	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$HAL-219-9306	
File No. - N° de dossier HAL-4-73034 (219)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-08-19	Time Zone Fuseau horaire Atlantic Daylight Saving Time ADT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Richard, Linda K.	Buyer Id - Id de l'acheteur hal219
Telephone No. - N° de téléphone (902) 496-5261 ()	FAX No. - N° de FAX (902) 496-5016
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE FMF CAPE SCOTT, HMC DOCKYARD BLDG D200 DR 13 HALIFAX NOVA SCOTIA B3K5X5 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique
Acquisitions
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
B3J 3C9
Nova Scot

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements en période de soumission
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relatives à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Contrat de défense
12. Clauses du Guide des CCUA

Solicitation No. - N° de l'invitation

W355B-151458/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

HAL-4-73034

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W355B-15-1458

Liste des annexes

Annexe A	Besoin
Annexe B	Base de Paiement
Annexe C	Obligatoire Croix de référence technique
Annexe D	Liste des administrateurs
Annexe E	Dessin

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'annexe «A».

3. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

4. Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisee-s-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (20143-06-26) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours

Insérer : quatre-vingt dix (90) jours

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Nouvelle-Écosse, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Remarque à l'intention de l'autorité contractante : Si des copies électroniques sont requises, la même quantité devrait être demandée pour les copies papier et électroniques.

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

- Section I : Soumission technique (2 copies papier)
- Section II : Soumission financière (1 copie papier)
- Section III : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Conformement à l'annexe A - besoin.

1.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

2. Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable ou sera considéré comme un manquement au contrat.

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées 2003. Les renseignements connexe, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires admissibilit limite »

(http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires admissibilit limite » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010A (2014-06-26), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4. Durée du contrat

4.1 Date de livraison

La livraison est obligatoire avant le 31 mars 2015. Les firms qui ne peuvent pas reconstruire ses critères seront jugées non recevables.

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Linda Richard
Titre : Agente d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Adresse : 1713 Bedford Row

Halifax, Nouvelle-Écosse B3J 3C9

Téléphone : 902-496-5261
 Télécopieur : 902-496-5016
 Courriel : linda.k.richard@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

(d'être nommé lors de l'attribution du contrat)

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____
 Titre : _____
 *Numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA) _____

Adresse : _____

Téléphone : _____
 Courriel : _____

Les entrepreneurs doivent avoir un numéro d'entreprise d'approvisionnement afin de faire des affaires avec le gouvernement du Canada. Pour plus d'informations sur la façon de s'inscrire visitez www.achatsetventes.gc.ca

6. Paiement

6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans l'annexe B, selon un montant total de _____ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces

Solicitation No. - N° de l'invitation

W355B-151458/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

HAL-4-73034

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W355B-15-1458

interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.2 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA H1000C (2008-05-12)*, Paiement unique

6.3 Clauses du *Guide des CCUA*

C2000C (2007-11-30) Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

7. Instructions relatives à la facturation

- 1 .L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit:
 - a. L'original et deux (2) exemplaires doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

8. Attestations

8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Nouvelle-Écosse et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales (2014-06-26)
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de Paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*)

Solicitation No. - N° de l'invitation

W355B-151458/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

HAL-4-73034

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W355B-15-1458

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

11. Contrat de défense

Clause du *Guide des CCUA* A9006C(2012-07-16), Contrat de défense

12. Clauses du *Guide des CCUA*

A9062C (2011-05-16) Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes
B1501C (2006-06-16) Appareillage électrique

ANNEXE «A»**BESOIN**

Description d'achat : dispositif de revêtement en poudre; quantité : un (1).

Description générale : dispositif de revêtement en poudre ayant la capacité d'enduire des pièces à travailler en acier, en aluminium et en fibre de verre, selon les exigences établies par l'atelier de revêtement de l'IMF Cape Scott (IMFCS). Le dispositif doit OBLIGATOIREMENT être livré d'ici le 31 mars 2014. Si la date de livraison ne peut être respectée, le contrat sera résilié.

L'entrepreneur doit fournir et installer l'article suivant :

1. Un (1) dispositif de revêtement en poudre comportant les éléments suivants :

Spécifications :

Partie 1

1. **FOUR ÉLECTRIQUE DE TRAITEMENT PAR LOTS** - qté 1
 - a. Généralités : le four de traitement par lots doit être un FOUR DE TRAITEMENT de plancher muni d'un boîtier de chauffage monté sur la partie supérieure;
 - b. UN (1) ventilateur aspirant, situé sur le toit du four;
2. **Rendement** :
 - a. Température de fonctionnement : 150 °C à 260 °C;
 - b. Puissance d'alimentation maximale : 90 kW;
 - c. Tension/Phase : 208 V/3 phases (triphasée);
 - d. Débit de l'air de recyclage : 4500 pi³/min;
 - e. Débit d'aspiration : 750 pi³/min;
3. **Composition** : la structure du four et du boîtier de chauffage doit être composée de panneaux de four de 4 po d'épaisseur, à assemblage par rainure et languette, comprenant des parois en acier aluminisé de calibre 20, des coulisses perforées aluminisées de calibre 16 et de la laine minérale isolante dont la densité correspond à 6 lb. La structure de soutien du four doit être fabriquée en profilé en tôle pliée d'acier de calibre 12. Les dimensions intérieures du four doivent être les suivantes : 6 pi de largeur, 6 pi de hauteur et 10 pi de longueur, et celui-ci doit comporter un plancher constitué de tôle d'acier de 3/16 po d'épaisseur;
4. **Ventilateur de recyclage** : ventilateur à prise, à entraînement par courroie, à points de graissage. Moteur : moteur à une vitesse blindé avec ventilateur extérieur, de 208 V. Le moteur et le ventilateur, qui doivent être facilement accessibles pour exécuter les travaux d'entretien, doivent être montés sur un châssis en acier solidement fixé à l'aide de supports résistants;

-
5. **Éléments chauffants** : de type bobine ouverte à revêtement en nichrome 5; individuellement amovibles;
 6. **Ventilateur aspirant** : ventilateur centrifuge muni d'aubes inclinées vers l'arrière, à entraînement par courroie en V, équipé d'un moteur blindé avec ventilateur extérieur de 208 V.
 7. **Portes d'insertion des produits** : les portes d'insertion des produits doivent être composées de panneaux de four de 4 po d'épaisseur, à assemblage par rainure et languette, comprenant des parois en acier aluminisé de calibre 20, des coulisses perforées aluminisées de calibre 16 et de la laine minérale isolante dont la densité correspond à 6 lb. Les charnières doivent être de type pentures très résistantes;
 8. **Réseau de conduites de recyclage (intérieur)** : le réseau de conduites de recyclage doit être fabriqué en acier aluminisé de calibre 20 et présenter des orifices d'écoulement réglables. Il doit être monté sur les parois latérales afin d'assurer un écoulement d'air horizontal adéquat autour des pièces;
 9. **Panneau de commande** : le panneau de commande doit comporter les éléments suivants :
 - a. Panneau de commande industriel de type 1, muni d'un disjoncteur principal et d'un commutateur de débranchement monté sur la porte;
 - b. Démarreurs de moteur, avec circuit de dérivation et dispositif de protection contre les surcharges;
 - c. Transformateur de commande avec dispositif de fusibles primaire ou secondaire;
 - d. Commande de l'alimentation électrique de 120 V, en c.a., ou de 24 V, en c.c.;
 - e. Commutateurs et mécanismes de verrouillage pour réguler l'écoulement d'air;
 - f. Plaque à bornes;
 - g. Poste de commande à distance de l'opérateur, muni d'un écran tactile noir et blanc de 5,7 po.

PARTIE 2

10. CABINE DE REVÊTEMENT EN POUDRE (UNE - 1)

- a. cabine de revêtement en poudre du style cabine à cartouches, à recirculation d'air totale. La cabine doit être livrée sous forme d'article monobloc équipée de deux (2) modules de cartouches de poudre comprenant deux (2) ventilateurs à prise et à entraînement direct, six (6) filtres à cartouche à haute efficacité, quatre (4) filtres finisseurs à haute efficacité, trois (3) buses pneumatiques à impulsion d'air permettant d'obtenir une efficacité de nettoyage adéquate, et un (1) réservoir de stockage.

11. RENDEMENT/CRITÈRES NOMINAUX

- .1. **Enceinte de la cabine** :
 - i. : 10 pi de largeur sur 10 pi de hauteur sur 14 pi de longueur;
- a. La cabine doit être composée de panneaux en acier de calibre 18, prérevêtu, de couleur blanche. Chaque panneau doit présenter des raccords à brides et des trous poinçonnés de 6 po, de centre à centre, afin de permettre son assemblage sur place;
- b. La rainure ou l'encoche du convoyeur doit être montée sur le toit de l'enceinte;

-
- .2 Écoulement d'air** : dispositif d'écoulement d'air transversal pouvant être réglé manuellement; capacité d'extraction de 100 % pour un débit situé entre 2000 et 5050 pi³/min; rendement d'élimination des poussières visibles de 100 % et rendement d'élimination des particules dont la taille est inférieure à 0,5 micromètre de 99,8 %;
- .3 Systèmes de filtration** :
- a. Filtration à la sortie : le premier étage du système de filtration doit comprendre douze (12) filtres à cartouche à haute efficacité (8 po de diamètre intérieur et 26 po de longueur) ayant une capacité de filtration de 99,8 %, dans le cas des particules dont la taille est inférieure à 0,5 micromètre. Les filtres à cartouche doivent être fixés au moyen d'un mécanisme d'actionnement à levier qui permet de les remplacer rapidement et d'assurer une étanchéité parfaite (joint d'étanchéité de pression positive). Chaque ensemble de cartouches doit être relié à des buses pneumatiques à impulsion d'air afin d'accroître l'efficacité de nettoyage. Le deuxième étage du système de filtration doit comporter quatre (4) filtres finisseurs (dimensions : 20 po sur 20 po sur 2 po);
- .4 Luminaires fluorescents**, à accès interne de 4 pi, à quatre (4) lampes de 265 mA, ballast électronique à double tension (120 V/277 V) de type T-8, munis de câbles de branchement électrique de 5 pi, à 5 fils, précâblés, et d'ampoules de 32 W de type T-8, 500 K, IRC de 85;
- a. Les luminaires doivent répondre aux exigences des dispositifs de classe I, division 2 et de classe 2, division 2. Les luminaires doivent être identifiés comme étant adéquats pour l'ébarbage intégré de dépôts de résidus de peinture facilement combustibles. Allumage instantané (température initiale de 0 °F). Le ballast électronique de type T-8 permet de réaliser de meilleures économies d'énergie. Les supports des lampes doivent être du type à culot vissable. Les luminaires doivent permettre d'avoir un accès facile, à l'avant ou à l'intérieur, aux lampes afin de pouvoir les remplacer sans problème; elles doivent aussi être munies d'un interrupteur de verrouillage qui interrompt les activités de revêtement lorsque la porte d'accès aux lampes est ouverte;
- .5 Boîtier du filtre à la sortie** : installé à proximité de la cabine de revêtement, afin de pouvoir y loger le premier et le deuxième étages du système de filtration;
- a. Panneau haute résistance pouvant résister à une pression ou une force de 100 mm sp.;
- b. Dispositifs d'éclairage adéquats permettant de remplacer facilement les filtres et d'inspecter l'état des instruments;
- c. Muni de deux (2) éléments de nature indéterminée;
- d. Le boîtier du filtre doit avoir la capacité de supporter les ventilateurs aspirants;
- .6 Panneau de commande électrique de luxe comprenant les éléments suivants** :
- a. Tension : 208 V, 60 Hz, 3 phases (triphasée);
- b. Démarreur(s) de moteur;
- c. Protection de circuit;
- d. Transformateur;
- e. Panneau de commande séquentielle à paramètres réglables pour le nettoyage et l'élimination des poudres des filtres à cartouche;
- f. Jauge " Photohelic ";
- g. Boutons de mise en marche et d'arrêt;

- h. Interrupteur de lampe;
- i. commutateur de débranchement monté sur la porte;
- j. Voyants lumineux;
- k. Voyants associés à toutes les fonctions d'exploitation activées, en continu ou par impulsions, ainsi que voyants d'identification des filtres à cartouche colmatés;
- l. Chaque panneau de commande doit être conçu pour accepter une connexion d'alimentation à contact unique avec disjoncteur;
- m. Tous les fils doivent être prénumérotés afin de faciliter leur identification;

.7 Ventilateur aspirant :

- a. Ventilateur : ventilateur de 20 po à prise et à entraînement direct;
- b. Moteur : moteur de 5 HP et 208 V, blindé, avec ventilateur extérieur, muni de démarreurs de moteur et d'un dispositif de protection de circuit;

12. FABRICANTS RECONNUS (ou l'équivalent)

- a. Global Finishing Solutions;
- b. United Spray Booths Ltd;
- c. KSL Industrial.

13. MATÉRIEL ET MATÉRIAUX

- a. Enceintes de la cabine de pulvérisation et caissons de distribution connexes :
 - i. Au minimum, acier galvanisé de 1,2 mm présentant un revêtement intérieur de 0,91 mm et un revêtement isolant d'au moins 25 mm;
 - ii. Les joints et les éléments de structure des cabines de pulvérisation doivent être uniquement étanchéisés au moyen de produits d'étanchéité à base de latex;
- b. Portes d'insertion des produits : deux (2) portes pliantes doubles, composées de châssis en tubes de construction, munies de charnières très résistantes et de verrous de sécurité de surpression;
- c. Système de filtration à la sortie : système de filtration à la sortie à deux étages conforme aux exigences des normes " MACT " (meilleures techniques d'application pratique permettant de réduire les concentrations de polluants) :
 - i. Premier étage : filtres à cartouche ayant une capacité de filtration de 99,8 %, dans le cas des particules dont la taille est inférieure à 0,5 micromètre;
 - ii. Deuxième étage : support multicouche en polyester; 366 g/m²;
 - iii. Tuyau collecteur en métal ou alliage galvanisé, muni d'une garniture d'étanchéité en mousse de 6 mm, à l'extrémité de sortie de l'air, afin de prévenir la dérivation de la peinture qui ne passerait pas par l'ensemble de filtres;
 - iv. L'entrepreneur doit fournir un jeu supplémentaire de filtres;
- d. Luminaires :
 - i. Luminaire de 2440 mm de longueur comprenant quatre (4) lampes, dispositif d'allumage instantané de 32 W, ballast électronique de type T-8, 347 V/60 Hz;

- 1 Lampes : 32 W, F32T8, Med. Bi-Pin, 265 mA, 2440 mm de longueur, 5000 K avec intensité lumineuse de 2950 lumens et IRC de 86;

- e. Les points de traversée des murs doivent être assurés dans le cas des sorties d'air comprimé, à savoir une de chaque côté, centrées par rapport à l'ensemble;

14. FABRICATION

- a. L'entrepreneur doit fabriquer le module en suivant les directives suivantes :
- i. Installer et intégrer des ventilateurs à prise double en sens direct, avec moteur et paliers installés en un endroit situé hors de l'écoulement d'air;
- b. Installer et intégrer un dispositif de filtration de l'air extérieur comportant des filtres de 50 mm ayant une efficacité de captage de 30 % relativement aux normes de l'ASHRAE. Installer et intégrer un commutateur de filtre colmaté qui transmet un signal pertinent au contrôleur programmable de la cabine de revêtement;

PARTIE 3

15. CONDUIT D'ÉVACUATION DES GAZ DE TYPE L;

- a. cheminée de 250 mm de diamètre. Le type et le nombre de raccords doivent être conformes au dessin de conception TR-11-059-201 du propriétaire. Les supports structuraux illustrés sur le dessin ne font pas partie intégrante des présentes spécifications;
- i. Conforme aux listes des ULC, valeur nominale maximale, en continu, de 288 °C;
- b. En sections préfabriquées, à double paroi, avec matériau isolant en fibre d'une épaisseur de 25 mm entre le tuyau intérieur et le tuyau extérieur;
- c. Revêtement intérieur : acier inoxydable de nuance 304;
- d. Enveloppe : acier revêtu d'aluminium;
- e. Joints d'étanchéité : doivent être à l'épreuve de toute fuite de gaz;
- f. Les matériaux et les méthodes utilisés pour fabriquer les sections modulaires et les accessoires doivent être conformes aux spécifications indiquées dans les listes des produits des ULC;
- g. La conception du circuit d'évacuation doit permettre de compenser adéquatement tout effet provoqué par la dilatation thermique des gaz;
- h. Les joints du tuyau intérieur doivent être solidement fixés et étanchéisés à l'aide de bandes en V à recouvrement installées en usine;

16. ACCESSOIRES

- a. Regards de nettoyage : boulonnés, du type à garniture d'étanchéité, avec collecteur de fumées pleines dimensions, selon les indications pertinentes;
- b. Supports et suspensions : ces éléments doivent être conformes aux exigences des recommandations de la Sheet Metal and Air Conditioning Contractors National Association Inc. (SMACNA) et ils doivent faire partie des pièces recommandées par le

- ou les fabricants de cheminées et de conduits d'évacuation, afin que l'installation soit considérée homologuée ou certifiée;
- c. Cône de sortie. Chapeaux de cheminée du type rond, selon les indications pertinentes;
 - d. Manchons de dilatation avec calfeutrage thermorésistant, fixés conformément aux exigences pertinentes;
 - e. L'entrepreneur doit fournir les supports supplémentaires et les pièces en acier de construction pertinentes, conformément aux besoins relatifs au support assuré par la structure du bâtiment. Les supports extérieurs doivent être fabriqués en alliage ou en métal galvanisé par immersion à chaud et les éléments de fixation doivent être en acier inoxydable;
 - f. L'entrepreneur doit fournir une ou des viroles (un ou des manchons d'emboîtement) et les installer aux points de traversée du mur des circuits pertinents; la nature et la fonction des viroles doit permettre aux circuits de traverser adéquatement le matériau dont est composé le mur;
 - g. Tuyau en T avec drain ou section d'écoulement interne avec drain;

17. CERTIFICATIONS ET HOMOLOGATIONS :

- a. Le matériel doit être certifié ou homologué par un organisme de certification ou d'homologation acceptable. Voici une liste d'organismes de certification ou d'homologation acceptables. Le dispositif de commande électrique doit présenter une étiquette émise par l'un de ces organismes afin d'être considéré comme dispositif approuvé.

- i. Association canadienne de normalisation (CSA);
- ii. Entela;
- iii. Services d'essais Intertek;
- iv. Laboratoires d'essais ETL;
- v. Warnock Hersey (WH);
- vi. Laboratoires des assureurs du Canada (ULC);
- vii. Underwriters Laboratories Inc. (UL);
- viii. MET Laboratories Inc. (MET);
- ix. TUV Rheinland of North America;
- x. Quality Auditing Institute (QAI);
- xi. TUV America Inc.;
- xii. Factory Mutual (FM) Approvals;
- xiii. Omni-Test Laboratories Inc.;
- xiv. Curtis-Straus LLC.

- 18. **REMARQUE** : Les étiquettes de tous les organismes susmentionnés (hormis la CSA et les ULC) doivent comprendre, en position huit heures, un petit " c " ou un numéro de norme canadienne afin d'indiquer que le produit a été certifié ou homologué en vertu de la norme canadienne pertinente.

- 19. L'équipement électrique qui n'est pas certifié ou homologué par l'un des organismes susmentionnés ne peut être accepté que si l'Association canadienne de normalisation (CSA), Cantest Ltd., Entela, les Services d'essais Intertek, MET Laboratories, TUV SUD America Inc.,

les Laboratoires des assureurs du Canada (ULC), l'Electrical Safety Authority (ESA) ou QPS Evaluation Services Inc. soumettent l'équipement en question à une inspection " de terrain " et y apposent leur étiquette distincte (et fournissent les documents de vérification connexes), dans le cadre du programme d'inspection spéciale. Ladite inspection doit être réalisée avant la livraison de l'équipement électrique visé.

20. ARTICLES SPÉCIAUX OU INSTRUCTIONS ADDITIONNELLES :

- a. L'entrepreneur doit fournir des services de soutien lors des travaux d'installation et de démarrage du dispositif de revêtement en poudre, ainsi que des services de formation portant sur le fonctionnement et l'entretien du dispositif, et ce, pendant une période minimale de cinq (5) jours, dans nos installations d'Halifax (Nouvelle-Écosse). Les dates pertinentes seront établies par le MDN, en fonction de la date de livraison du dispositif.
- b. L'entrepreneur doit fournir une garantie minimale d'un (1) an sur le dispositif visé par le présent marché.
- c. L'entrepreneur doit remettre au propriétaire du dispositif trois (3) exemplaires des manuels portant sur le matériel et les matériaux et sur l'entretien du dispositif. Le ou les classeurs doivent au moins contenir les renseignements suivants : spécifications relatives au matériel et aux matériaux pertinents, spécifications NEC et militaires relatives au matériel et à la tuyauterie et aux raccords, ainsi que tout renseignement connexe pertinent. Ils doivent aussi contenir les garanties pertinentes, les documents relatifs à l'étalonnage et à la mise en service du dispositif, des copies de tous les permis et certificats d'inspection requis, et des copies des dessins, calculs et certifications ou homologations pertinents. Le propriétaire de l'IMFCS se réserve le droit d'ajouter à la présente liste les éléments qu'il juge adéquats.

ANNEXE «B »**BASE DE PAIEMENT**

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans le contrat. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux

Besoin	U. d'Achat	Quantité	Prix Unitaire	Prix prolongée
Dispositif de revêtement en poudre comme détaillé à l'annexe A.	ch.	1	\$ _____	\$ _____
PRIX TOTAL				\$ _____

ANNEXE "C"
DONNÉES DE RENVOI

Veillez remplir le tableau ci-dessous en faisant renvoi aux pages de la documentation fournie avec la soumission technique qui montrent dans quelle mesure chaque critère est respecté. Dans leur soumission technique, les soumissionnaires doivent expliquer et démontrer comment ils envisagent de répondre aux exigences, documentation technique à l'appui (p. ex. fiches techniques). L'État se réserve le droit de demander des précisions sur tout critère technique.

N°	Spécifications Obligatoires Minimales	Référence croisée de la littérature (S'il vous plaît indiquer la brochure, le titre, numéro de page, etc)
1a.	Généralités : le four de traitement par lots doit être un FOUR DE TRAITEMENT de plancher muni d'un boîtier de chauffage monté sur la partie supérieure;	
1b.	UN (1) ventilateur aspirant, situé sur le toit du four;	
2a.	Température de fonctionnement : 150 °C à 260 °C;	
2b.	Puissance d'alimentation maximale : 90 kW	
2c.	Tension/Phase : 208 V/3 phases (triphasee)	
2d.	Débit de l'air de recyclage : 4500 pi ³ /min	
2e.	Débit d'aspiration : 750 pi ³ /min	
3a.	Composition : la structure du four et du boîtier de chauffage doit être composée de panneaux de four de 4 po d'épaisseur, à assemblage par rainure et languette, comprenant des parois en acier aluminisé de calibre 20, des coulisses perforées aluminisées de calibre 16 et de la laine minérale isolante dont la densité correspond à 6 lb. La structure de soutien du four doit être fabriquée en profilé en tôle pliée d'acier de calibre 12. Les dimensions intérieures du four doivent être les suivantes : 6 pi de largeur, 6 pi de hauteur et 10 pi de longueur, et celui-ci doit comporter un plancher constitué de tôle d'acier de 3/16 po d'épaisseur;	
4a	Ventilateur de recyclage : ventilateur à prise, à entraînement par courroie, à points de graissage. Moteur : moteur à une vitesse blindé avec ventilateur extérieur, de 208 V. Le moteur et le ventilateur, qui doivent être facilement accessibles pour exécuter les travaux d'entretien, doivent être montés sur un châssis en acier solidement fixé à l'aide de supports résistants;	

5a	Éléments chauffants : de type bobine ouverte à revêtement en nichrome 5; individuellement amovibles;	
6a	Ventilateur aspirant : ventilateur centrifuge muni d'aubes inclinées vers l'arrière, à entraînement par courroie en V, équipé d'un moteur blindé avec ventilateur extérieur de 208 V.	
7a	Portes d'insertion des produits : les portes d'insertion des produits doivent être composées de panneaux de four de 4 po d'épaisseur, à assemblage par rainure et languette, comprenant des parois en acier aluminisé de calibre 20, des coulisses perforées aluminisées de calibre 16 et de la laine minérale isolante dont la densité correspond à 6 lb. Les charnières doivent être de type pentures très résistantes;	
8a.	Réseau de conduites de recyclage (intérieur) : le réseau de conduites de recyclage doit être fabriqué en acier aluminisé de calibre 20 et présenter des orifices d'écoulement réglables. Il doit être monté sur les parois latérales afin d'assurer un écoulement d'air horizontal adéquat autour des pièces;	
9.	Panneau de commande : le panneau de commande doit comporter les éléments suivants :	
	(a) Panneau de commande industriel de type 1, muni d'un disjoncteur principal et d'un commutateur de débranchement monté sur la porte;	
	(b) Démarreurs de moteur, avec circuit de dérivation et dispositif de protection contre les surcharges;	
	(c) Transformateur de commande avec dispositif de fusibles primaire ou secondaire;	
	(d) Commande de l'alimentation électrique de 120 V, en c.a., ou de 24 V, en c.c.;	
	(e) Commutateurs et mécanismes de verrouillage pour réguler l'écoulement d'air;	
	(f) Plaque à bornes;	
	(g) Poste de commande à distance de l'opérateur, muni d'un écran tactile noir et blanc de 5,7 po.	

10.	<p>CABINE DE REVÊTEMENT EN POUDRE cabine de revêtement en poudre du style cabine à cartouches, à recirculation d'air totale. La cabine doit être livrée sous forme d'article monobloc équipée de deux (2) modules de cartouches de poudre comprenant deux (2) ventilateurs à prise et à entraînement direct, six (6) filtres à cartouche à haute efficacité, quatre (4) filtres finisseurs à haute efficacité, trois (3) buses pneumatiques à impulsion d'air permettant d'obtenir une efficacité de nettoyage adéquate, et un (1) réservoir de stockage.</p>	
11.	<p>RENDEMENT/CRITÈRES NOMINAUX</p>	
	<p>.1 Enceinte de la cabine : 10 pi de largeur sur 10 pi de hauteur sur 14 pi de longueur;</p>	
	<p>(a) La cabine doit être composée de panneaux en acier de calibre 18, prérevêtu, de couleur blanche. Chaque panneau doit présenter des raccords à brides et des trous poinçonnés de 6 po, de centre à centre, afin de permettre son assemblage sur place;</p>	
	<p>(b) La rainure ou l'encoche du convoyeur doit être montée sur le toit de l'enceinte</p>	
	<p>.2 Écoulement d'air : dispositif d'écoulement d'air transversal pouvant être réglé manuellement; capacité d'extraction de 100 % pour un débit situé entre 2000 et 5050 pi³/min; rendement d'élimination des poussières visibles de 100 % et rendement d'élimination des particules dont la taille est inférieure à 0,5 micromètre de 99,8 %;</p>	
	<p>.3 Systèmes de filtration</p>	
	<p>(a) Filtration à la sortie : le premier étage du système de filtration doit comprendre douze (12) filtres à cartouche à haute efficacité (8 po de diamètre intérieur et 26 po de longueur) ayant une capacité de filtration de 99,8 %, dans le cas des particules dont la taille est inférieure à 0,5 micromètre. Les filtres à cartouche doivent être fixés au moyen d'un mécanisme d'actionnement à levier qui permet de les remplacer rapidement et d'assurer une étanchéité parfaite (joint d'étanchéité de pression positive). Chaque ensemble de cartouches doit être relié à des buses pneumatiques à impulsion d'air afin d'accroître l'efficacité de nettoyage. Le deuxième étage du système de filtration doit comporter quatre (4) filtres finisseurs (dimensions : 20 po sur 20 po sur 2 po);</p>	
	<p>.4 Luminaires fluorescents, à accès interne de 4 pi, à quatre (4) lampes de 265 mA, ballast électronique à double tension (120 V/277 V) de type T-8, munis de câbles de branchement électrique de 5 pi, à 5 fils,</p>	

	précâblés, et d'ampoules de 32 W de type T-8, 500 K, IRC de 85;	
	(a) Les luminaires doivent répondre aux exigences des dispositifs de classe I, division 2 et de classe 2, division 2. Les luminaires doivent être identifiés comme étant adéquats pour l'ébarbage intégré de dépôts de résidus de peinture facilement combustibles. Allumage instantané (température initiale de 0 °F). Le ballast électronique de type T-8 permet de réaliser de meilleures économies d'énergie. Les supports des lampes doivent être du type à culot vissable. Les luminaires doivent permettre d'avoir un accès facile, à l'avant ou à l'intérieur, aux lampes afin de pouvoir les remplacer sans problème; elles doivent aussi être munies d'un interrupteur de verrouillage qui interrompt les activités de revêtement lorsque la porte d'accès aux lampes est ouverte;	
	.5 Boîtier du filtre à la sortie : installé à proximité de la cabine de revêtement, afin de pouvoir y loger le premier et le deuxième étages du système de filtration;	
	(a) Panneau haute résistance pouvant résister à une pression ou une force de 100 mm sp.;	
	(b) Dispositifs d'éclairage adéquats permettant de remplacer facilement les filtres et d'inspecter l'état des instruments;	
	(c) Muni de deux (2) éléments de nature indéterminée;	
	(d) Le boîtier du filtre doit avoir la capacité de supporter les ventilateurs aspirants	
	.6 Panneau de commande électrique de luxe comprenant les éléments suivants	
	(a) Tension : 208 V, 60 Hz, 3 phases (triphasee);	
	(b) Démarreur(s) de moteur	
	(c) Protection de circuit	
	(d) Transformateur;	
	(e) Panneau de commande séquentielle à paramètres réglables pour le nettoyage et l'élimination des poudres des filtres à cartouche;	
	(f) Jauge " Photohelic ";	
	(g) Boutons de mise en marche et d'arrêt	
	(h) Interrupteur de lampe	
	(i) commutateur de débranchement monté sur la porte	

	(j) Voyants lumineux	
	(k) Voyants associés à toutes les fonctions d'exploitation activées, en continu ou par impulsions, ainsi que voyants d'identification des filtres à cartouche colmatés;	
	(l) Chaque panneau de commande doit être conçu pour accepter une connexion d'alimentation à contact unique avec disjoncteur;	
	(m) Tous les fils doivent être prénumérotés afin de faciliter leur identification	
	.7 Ventilateur aspirant	
	(a) Ventilateur : ventilateur de 20 po à prise et à entraînement direct;	
	(b) Moteur : moteur de 5 HP et 208 V, blindé, avec ventilateur extérieur, muni de démarreurs de moteur et d'un dispositif de protection de circuit;	
12	FABRICANTS RECONNUS (ou l'équivalent)	
	(a) Global Finishing Solutions	
	(b) United Spray Booths Ltd.	
	(c) KSL Industrial	
	(d) or equivalent	
13.	MATÉRIEL ET MATÉRIAUX	
	(a) Enceintes de la cabine de pulvérisation et caissons de distribution connexes : i. Au minimum, acier galvanisé de 1,2 mm présentant un revêtement intérieur de 0,91 mm et un revêtement isolant d'au moins 25 mm ii. Les joints et les éléments de structure des cabines de pulvérisation doivent être uniquement étanchéisés au moyen de produits d'étanchéité à base de latex;	
	(b) Portes d'insertion des produits : deux (2) portes pliantes doubles, composées de châssis en tubes de construction, munies de charnières très résistantes et de verrous de sécurité de surpression	
	(c) Système de filtration à la sortie : système de filtration à la sortie à deux étages conforme aux exigences des normes " MACT " (meilleures techniques d'application pratique permettant de réduire les concentrations de polluants) : li Premier étage : filtres à cartouche ayant une capacité de filtration de 99,8 %, dans le cas des particules dont la taille est inférieure à 0,5 micromètre	

	<ul style="list-style-type: none"> li. Deuxième étage : support multicouche en polyester; 366 g/m2; iii. Tuyau collecteur en métal ou alliage galvanisé, muni d'une garniture d'étanchéité en mousse de 6 mm, à l'extrémité de sortie de l'air, afin de prévenir la dérivation de la peinture qui ne passerait pas par l'ensemble de filtres; iv. L'entrepreneur doit fournir un jeu supplémentaire de filtres; 	
	<p>(d) Luminaires</p> <ul style="list-style-type: none"> li Luminaire de 2440 mm de longueur comprenant quatre (4) lampes, dispositif d'allumage instantané de 32 W, ballast électronique de type T-8, 347 V/60 Hz; 1. Lampes : 32 W, F32T8, Med. Bi-Pin, 265 mA, 2440 mm de longueur, 5000 K avec intensité lumineuse de 2950 lumens et IRC de 86; 	
	(e) Les points de traversée des murs doivent être assurés dans le cas des sorties d'air comprimé, à savoir une de chaque côté, centrées par rapport à l'ensemble;	
14.	Fabrication	
	<ul style="list-style-type: none"> (a) L'entrepreneur doit fabriquer le module en suivant les directives suivantes : <ul style="list-style-type: none"> i. Installer et intégrer des ventilateurs à prise double en sens direct, avec moteur et paliers installés en un endroit situé hors de l'écoulement d'air; (b) Installer et intégrer un dispositif de filtration de l'air extérieur comportant des filtres de 50 mm ayant une efficacité de captage de 30 % relativement aux normes de l'ASHRAE. Installer et intégrer un commutateur de filtre colmaté qui transmet un signal pertinent au contrôleur programmable de la cabine de revêtement; 	
15	CONDUIT D'ÉVACUATION DES GAZ DE TYPE L;	
	<ul style="list-style-type: none"> (a) cheminée de 250 mm de diamètre. Le type et le nombre de raccords doivent être conformes au dessin de conception TR-11-059-201 du propriétaire. Les supports structuraux illustrés sur le dessin ne font pas partie intégrante des présentes spécifications; (b) En sections préfabriquées, à double paroi, avec matériau isolant en fibre d'une épaisseur de 25 mm entre le tuyau intérieur et le tuyau extérieur; (c) Revêtement intérieur : acier inoxydable de nuance 304; (d) Enveloppe : acier revêtu d'aluminium; (e) Joints d'étanchéité : doivent être à l'épreuve de toute fuite de gaz; 	

	<p>(f) Les matériaux et les méthodes utilisés pour fabriquer les sections modulaires et les accessoires doivent être conformes aux spécifications indiquées dans les listes des produits des ULC;</p> <p>(g) La conception du circuit d'évacuation doit permettre de compenser adéquatement tout effet provoqué par la dilatation thermique des gaz;</p> <p>(h) Les joints du tuyau intérieur doivent être solidement fixés et étanchésés à l'aide de bandes en V à recouvrement installées en usine;</p>	
16.	ACCESSOIRES	
	(a) Regards de nettoyage : boulonnés, du type à garniture d'étanchéité, avec collecteur de fumées pleines dimensions, selon les indications pertinentes;	
	(b) Supports et suspensions : ces éléments doivent être conformes aux exigences des recommandations de la Sheet Metal and Air Conditioning Contractors National Association Inc. (SMACNA) et ils doivent faire partie des pièces recommandées par le ou les fabricants de cheminées et de conduits d'évacuation, afin que l'installation soit considérée homologuée ou certifiée;	
	(c) Cône de sortie. Chapeaux de cheminée du type rond, selon les indications pertinentes	
	(d) Manchons de dilatation avec calfeutrage thermorésistant, fixés conformément aux exigences pertinentes;	
	(e) L'entrepreneur doit fournir les supports supplémentaires et les pièces en acier de construction pertinentes, conformément aux besoins relatifs au support assuré par la structure du bâtiment. Les supports extérieurs doivent être fabriqués en alliage ou en métal galvanisé par immersion à chaud et les éléments de fixation doivent être en acier inoxydable;	
	(f) L'entrepreneur doit fournir une ou des viroles (un ou des manchons d'emboîtement) et les installer aux points de traversée du mur des circuits pertinents; la nature et la fonction des viroles doit permettre aux circuits de traverser adéquatement le matériau dont est composé le mur;	
	(g) Tuyau en T avec drain ou section d'écoulement interne avec drain;	
17	Certifications et homologations	
	(a) Le matériel doit être certifié ou homologué par un organisme de certification ou d'homologation acceptable. Voici une liste d'organismes de certification ou d'homologation acceptables. Le dispositif de commande électrique doit présenter une étiquette émise par l'un de	

	ces organismes afin d'être considéré comme dispositif approuvé.	
	Association canadienne de normalisation (CSA); Entela; Services d'essais Intertek; Laboratoires d'essais ETL; Warnock Hersey (WH); Laboratoires des assureurs du Canada (ULC); Underwriters Laboratories Inc. (UL); MET Laboratories Inc. (MET); TUV Rheinland of North America; Quality Auditing Institute (QAI); TUV America Inc.; Factory Mutual (FM) Approvals; Omni-Test Laboratories Inc.; Curtis-Straus LLC.	
18.	REMARQUE : Les étiquettes de tous les organismes susmentionnés (hormis la CSA et les ULC) doivent comprendre, en position huit heures, un petit " c " ou un numéro de norme canadienne afin d'indiquer que le produit a été certifié ou homologué en vertu de la norme canadienne pertinente.	
19	L'équipement électrique qui n'est pas certifié ou homologué par l'un des organismes susmentionnés ne peut être accepté que si l'Association canadienne de normalisation (CSA), Cantest Ltd., Entela, les Services d'essais Intertek, MET Laboratories, TUV SUD America Inc., les Laboratoires des assureurs du Canada (ULC), l'Electrical Safety Authority (ESA) ou QPS Evaluation Services Inc. soumettent l'équipement en question à une inspection " de terrain " et y apposent leur étiquette distincte (et fournissent les documents de vérification connexes), dans le cadre du programme d'inspection spéciale. Ladite inspection doit être réalisée avant la livraison de l'équipement électrique visé.	
20.:	Articles spéciaux ou instructions additionnelles :	
	a.L'entrepreneur doit fournir des services de soutien lors des travaux d'installation et de démarrage du dispositif de revêtement en poudre, ainsi que des services de formation portant sur le fonctionnement et l'entretien du dispositif, et ce, pendant une période minimale de cinq (5) jours, dans nos installations d'Halifax (Nouvelle-Écosse). Les dates pertinentes seront établies par le MDN, en fonction de la date de livraison du dispositif.	
	b.L'entrepreneur doit fournir une garantie minimale d'un (1) an sur le dispositif visé par le présent marché.	
	c.L'entrepreneur doit remettre au propriétaire du dispositif trois (3) exemplaires des manuels portant sur le matériel	

Solicitation No. - N° de l'invitation

W355B-151458/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

HAL-4-73034

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W355B-15-1458

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

et les matériaux et sur l'entretien du dispositif. Le ou les classeurs doivent au moins contenir les renseignements suivants : spécifications relatives au matériel et aux matériaux pertinents, spécifications NEC et militaires relatives au matériel et à la tuyauterie et aux raccords, ainsi que tout renseignement connexe pertinent. Ils doivent aussi contenir les garanties pertinentes, les documents relatifs à l'étalonnage et à la mise en service du dispositif, des copies de tous les permis et certificats d'inspection requis, et des copies des dessins, calculs et certifications ou homologations pertinents. Le propriétaire de l'IMFCS se réserve le droit d'ajouter à la présente liste les éléments qu'il juge adéquats.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W355B-151458/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W355B-15-1458

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

HAL-4-73034

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE "D"

LISTE DES NOMS DES ADMINISTRATEURS DU SOUMISSIONNAIRE

Les soumissionnaires doivent fournir avec leur soumission, à la date de clôture de l'invitation à soumissionner:

- a) la liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire;

Administrateurs: (S'il vous plaît écrire en lettres moulées)

NOM	NOM

Solicitation No. - N° de l'invitation

W355B-151458/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W355B-15-1458

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

HAL-4-73034

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE E DESSIN

S'il vous plaît voir ci-joint

